

comprendre

Bouger + avec Erasmus

S'il est connu pour les mobilités et les échanges des étudiants, le programme Erasmus+ s'adresse également à de nombreuses entités pour permettre à leur public de partir se former en Europe et dans le reste du monde.

+ de **80 000**

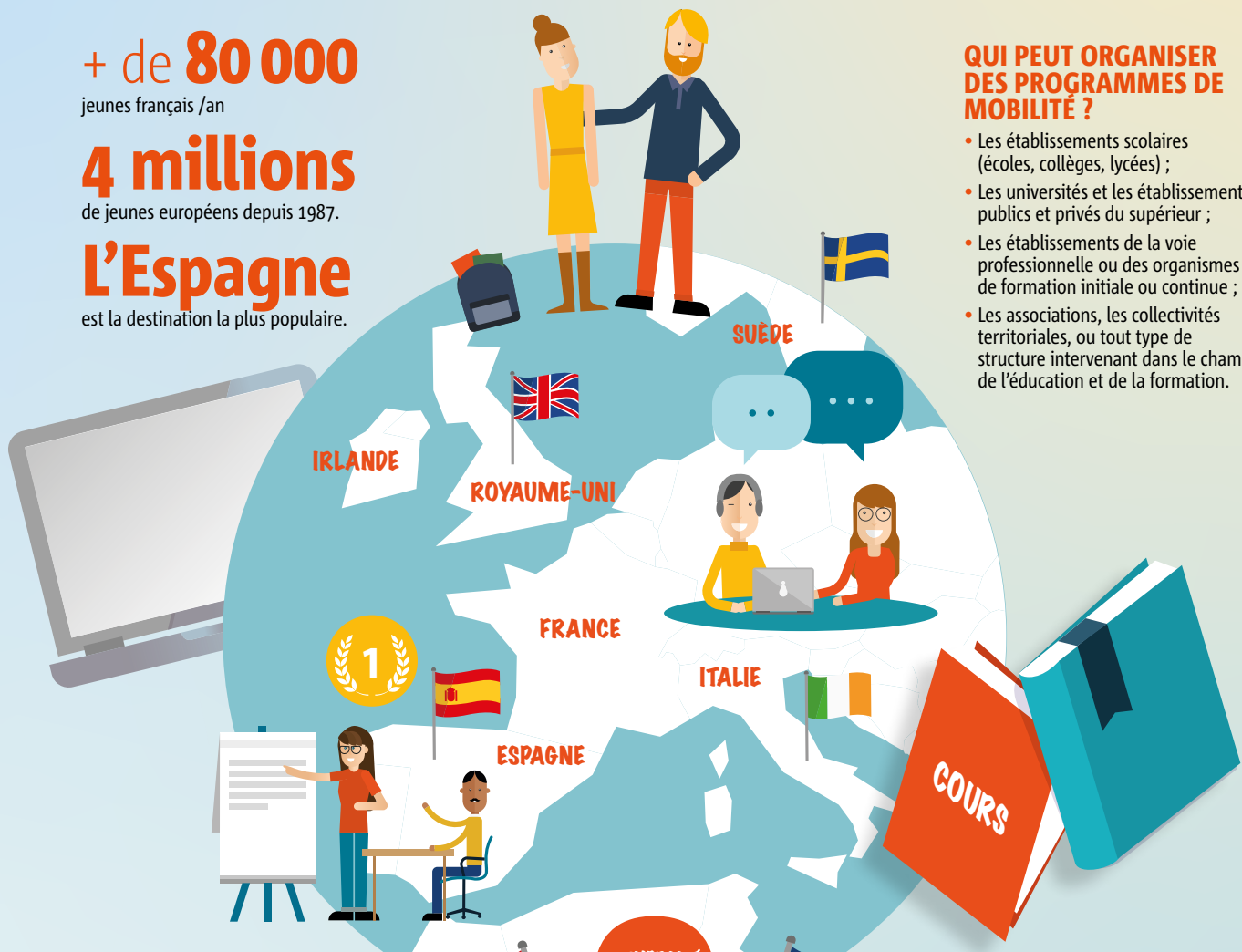
jeunes français /an

4 millions

de jeunes européens depuis 1987.

L'Espagne

est la destination la plus populaire.



QUI PEUT ORGANISER DES PROGRAMMES DE MOBILITÉ ?

- Les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) ;
- Les universités et les établissements publics et privés du supérieur ;
- Les établissements de la voie professionnelle ou des organismes de formation initiale ou continue ;
- Les associations, les collectivités territoriales, ou tout type de structure intervenant dans le champ de l'éducation et de la formation.

LES BÉNÉFICES ?

Un séjour à l'étranger, c'est un moment unique pour nouer des contacts, amicaux et professionnels, pour découvrir une langue, une culture et de nouvelles pratiques.

QUI PEUT PARTIR EN PROGRAMME ERASMUS + ?

Toutes les personnes en stage, en étude, en formation initiale ou continue. Depuis quelques années, ce dispositif est élargi aux membres des équipes éducatives, personnels scolaires et formateurs.



Aides financières, dépôt de dossier... Toutes les infos sur erasmusworld.org 